## Gaspard Glanz, fusible cassé de la liberté de presse

Article rédigé par Nouvelles de France, le 29 avril 2019

Source [Nouvelles de France] Catastrophe et panique en République du Bisounoursland : les forces de police sont tombées à bras raccourcis sur un journaliste et l'ont incarcéré ! Horreur, stupéfaction, abomination : la liberté de la presse française est en danger ! C'est atroce !

Malgré une stupeur si puissante qu'elle en fait trembler les doigts au point d'avoir du mal à écrire ces quelques lignes, un peu de recul est indispensable pour mesurer ce qui vient de se passer en France, entre deux ou trois incendies d'églises et deux ou trois déclarations consternantes d'un minustre ou d'un élu quelconque.

D'une part, ce n'est pas comme si le pays, baignant de façon décontractée dans une liberté d'expression de basse intensité, venait de découvrir subitement que ses journalistes n'avaient pas tous l'occasion de s'exprimer librement. <u>Le classement Reporters Sans Frontière</u>, plaçant la France à une peu glorieuse 32ème place, donne d'ailleurs une assez bonne idée de l'état des lieux.

D'autre part, les petits couinements tristes entendus <u>ici</u> ou <u>là</u> donnent une petite idée de ce qui s'est réellement passé, un peu loin d'un tableau de David Le Journaliste se défendant contre le Goliath des forces de l'ordre pour y réaliser sa mission quasi-divine d'information du public assoiffé de connaissances et de vérité.

En pratique, les faits sont relativement simples : le journaliste indépendant Gaspard Glanz se trouvait samedi dernier place de la République à Paris, caméra à la main, pour y filmer les événements en lien avec l'énième manifestation de Gilets Jaunes. Alors que les forces de police présentes sur place entament différentes manœuvres pour disperser les manifestants, Glanz, expliquant avoir été visé par une grenade, décide de faire un doigt d'honneur aux policiers devant lui, qui l'arrêtent et le placent en garde à vue de 48 heures, d'une part pour l'outrage, et d'autre part pour une participation à un groupement en vue de commettre des violences ou dégradations.

La justice ne retiendra pas le second motif et ne conservera que le premier, l'outrage, pour lequel notre impétueux journaliste devra répondre lors d'un prochain procès. Il n'en fallait cependant pas plus pour qu'une bonne partie de l'intelligentsia journalistique prenne la plume afin de ne pas laisser impunie cette atteinte à la liberté de la presse.

Si certains prennent des précautions en se gardant bien de faire preuve de tout corporatisme, tous s'accordent quand même à dire que cette garde à vue était véritablement injustifiée, que le second motif, parfaitement bidon, n'aurait été utilisé que pour empêcher Glanz de reprendre le cours de ses activités professionnelles et – pire encore – que l'interdiction de la présence de Gaspard Glanz dans les prochaines manifestations parisiennes revient à une interdiction d'exercer son métier, c'est-à-dire une nouvelle atteinte à cette liberté d'informer si prégnante dans nos principes républicains tsoin-tsoin.

L'affaire est entendue et ne peut en rester là. Des poursuites doivent être engagées, c'est certain. Des policiers doivent être poursuivis, c'est sûr. Castaner doit démissionner, c'est un minimum. Macron doit au moins faire une contrition publique et remettre l'ISF, forcément.

Pourtant, un peu de pondération doit être réintroduite ici.

Tout d'abord, on ne peut s'empêcher de trouver de plus en plus fine la limite entre le journalisme et le pur militantisme. S'il est parfaitement admissible d'avoir des journalistes « engagés » (tant qu'ils se déclarent tels officiellement, au contraire de tant de courageux scribouillards dans ces rédactions subventionnées qui n'oseront jamais l'admettre), il semble délicat d'approuver le militantisme actif en surcroît du journalisme en ce que le second devient vite l'excuse systématique et le passe-droit générique du premier. On a bien du mal à ne pas voir que cette affaire illustre justement assez bien le corporatisme de la profession, maintenant activement occupée à savoir comment faire pour empêcher que ce genre de gardes à vue ne se reproduise.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici